

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 34 Subventions (331 453 euros), prorogations, avenants n° 3 et n° 2 et convention d'objectifs à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016 et 6 décembre 2017 et celle à signer par l'association La Planète des Enfants et la Ville de Paris ;

Vu la délibération adoptée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association La Planète des Enfants (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 3 et n° 2 aux conventions et une convention d'objectifs, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association La Planète des Enfants ayant son siège social 6, impasse Villa Moderne (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association La Planète des Enfants.

Article 2 : Une subvention de 109 559 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil La Villa des Enfants située 6, impasse Villa Moderne (14e), (N° Tiers SIMPA : 20200, N° Dossier : 2019-07241).

Article 3 : Une subvention de 144 957 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil Les Fraises des Bois située 8, passage des Taillandiers (11e), (N° Tiers SIMPA : 20200 – N° Dossier : 2019-07240).

Article 4 : Une subvention de 76 937 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil Les Etoiles de Philidor située 10, rue Philidor (20e), (N° Tiers SIMPA : 20200 – N° Dossier : 2019-01632).

Article 5 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO